

Contexte de l'action :

Le Département, propriétaire de locaux d'une superficie globale de 422 m2, situé 7 Chemin du Relais à Saint-Nazaire, a souhaité proposer des espaces de travail et de production, disponibles de manière temporaire, à des artistes plasticiens de Loire-Atlantique. Le programme d'ateliers est intitulé **PCP PÔLE DE CRÉATION PARTAGÉE** et a ouvert en février 2014.

Une gestion déléguée à une association :

Le Département a missionné l'**association APO33** pour la gestion du site et l'accueil des artistes selon la convention cadre signée en décembre 2013 pour une durée d'une année renouvelable une fois.

Public concerné :

Ces espaces sont destinés en priorité à des **artistes professionnels** ayant une activité exclusive ou prédominante en arts plastiques. Ils s'adressent notamment à des **artistes allocataires du RSA et à des diplômés d'écoles supérieures d'art.**

L'attribution des ateliers aux artistes est soumise à une commission composée de représentants du Département, d'APO33 et de personnalités qualifiées. La commission assure et garantit, au mieux et dans le respect de tous, la représentation de la diversité des médiums/disciplines des arts plastiques / arts visuels et de la multiplicité des démarches artistiques. Information sur le projet de l'association : <http://pcp.saint-nazaire.cc/>

Espaces proposés :

- des espaces sont disponibles, en fonction des occupations en cours et selon le calendrier des accueils, pour une durée d'1 an maximum à 1 mois minimum. La superficie de chaque espace varie entre 10 m2 et 20 m2. Ils sont répartis sur 2 niveaux et peuvent être partagés entre les artistes.

- 1 galerie d'essai (42,70 m2) pour les tests de réalisation échelle 1:1, des activités collectives, et des accueils d'ateliers temporaires.
- 1 espace partagé de montage et construction au sous-sol, associé à des espaces/ateliers ouverts sur un plateau de 80m2.

Les espaces bénéficient d'un éclairage naturel, hormis la salle en sous-sol avec un éclairage jour limité. Le lieu dispose d'un parking, permettant un éventuel travail en extérieur, sous réserve du respect du site et du voisinage. Connexion Internet fournie.

Coût d'utilisation :

Une participation aux frais de 50 € mensuels, charges comprises, est demandée à chaque artiste usager.

PIECES A FOURNIR

- le présent document rempli
- un CV et document de références artistiques (pdf, odt, doc, max 300ko)
- une lettre de motivation (pdf, odt, doc)
- une présentation du projet et la durée souhaitée (une année ou toute autre durée inférieure à un an)
- un document avec 5 visuels de productions récentes (2 ans) (pdf, jpg, gif, png, max 500ko)

CANDIDAT(e)

NOM : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____
 Téléphone/courriel : _____

Numéro de Siret :

Adhérent(e) / Affilié(e) : Maison des Artistes AGESSA

Adhérent à une association d'arts plastiques et/ou collectif artistique :

Si Oui préciser : _____ Non

Allocataire RSA :

Oui . Si oui depuis quelle date ? _____ Non

Dans le cas où un espace de travail me serait proposé au **PCP, Pôle de Création Partagée, je m'engage à :**

- Signer une convention avec l'association APO33.
- À assurer le paiement de la participation aux frais de 50 € mensuels sur la durée du séjour.
- Respecter le règlement intérieur de fonctionnement et d'utilisation des locaux sous gestion de l'association APO33.
- Attester d'une assurance responsabilité civile locative valide pour disposer d'un atelier au PCP.

SIGNATURE :

DATE :

À RETOURNER **par voie postale ou par voie électronique avant le lundi 12 janvier 2015 minuit à :**

❖ Régine FERTILLET
 PCP pôle de création partagée
 7 Chemin du Relais
 44600 Saint-Nazaire
 Tél. : 06 84 35 91 14

Envoyer votre dossier complet **aux deux courriels suivants :**
regine@pcp.saint-nazaire.cc
virginie.bourget@loire-atlantique.fr

Toute candidature incomplète ou arrivant après le 12 janvier 2015 ne pourra pas être étudiée.